Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260428-26_29-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
: 02.99.42.03.33

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

Vote
A l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 04/05/2026
Et
Publication ou notification du :
04/05/2026

L'an 2026, le 28 avril 2026 à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CHENECHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme SAPIN Alexandra M. MOULARD Hugues, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. SOUTIF Olivier, Mme MABILLE Marie, M. LEDUC Valentin, Mme THIBAULT Caroline, M. LEGEAY Gérard, Mme FOUQUART Cécile.

Absents ayant donné procuration : Mme LEHOBEY Mélanie à Mme LEDUC Véronique, M. LE MERLUS François à M. LE CHENECHAL Didier, M. COUGOULAT Erwann à M. SOUTIF Olivier.

Absents excusés : Mme PINGIER Emmanuelle, M. NOËL Franck.

A été nommé secrétaire : M. LEDUC Valentin

26-29 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Monsieur Le Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en comptabilité « M57 » l'excédent de fonctionnement constaté au compte financier unique doit être affecté en section de fonctionnement ou d'investissement par délibération du Conseil Municipal.

Après constatation des résultats du CFU 2025, le Conseil est invité à les affecter.

M. Le Maire explique que les élus peuvent faire le choix soit d'affecter ce résultat à l'investissement, soit au fonctionnement, soit les deux.

M. Le Maire propose :

- D'affecter un montant de **237 014. 56** € de la section de fonctionnement, au financement de la section d'investissement recettes du budget Primitif 2026 au compte 1068-Chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves)

- D'affecter un montant de **760 981.02 €** de la section d'investissement, au financement de la section d'investissement recettes du Budget Primitif 2026 au Chapitre 001 Solde d'exécution reporté,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260428-26_29-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

• D'ARRÊTER le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2025 du Budget Principal à **237 014,56** € et d'affecter cet excédent au financement de la section d'investissement du Budget Primitif 2026, au Chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) – Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés) ;

• D'ARRÊTER le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2025 du budget principal communal à **760 981.02 €** € et d'affecter cet excédent au financement de la section d'investissement du Budget Primitif 2026 ;

• D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/05/2026
Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL